

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA VEVEYSE

Programme d'aménagement régional PAR

Résultat de l'évaluation Boussole21

Outil mis à disposition par le Bureau de la durabilité de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Schmidt Sandrine
Email : sschmidt@geosud.ch
Institution : : Geosud
Département : :
Service : :

Co-auteurs

Nom et prénom : Favre Jean-Cyril
Institution : : Geosud
Département : :
Service : :

Informations sur le projet

Description : L'Association des communes de la Veveyse met en place un Plan Directeur Régional PDR qui se compose d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel.

La Veveyse connaît depuis quelques années une croissance démographique sans précédent qui constitue un véritable défi en termes d'aménagement du territoire. Les enjeux sont contrastés, avec une région très dynamique au niveau de la Basse-Veveyse, alors que la Haute-Veveyse, plus rurale, se trouve en marge avec un manque d'infrastructures. A l'est, la station de ski des Paccots qui concentre les activités de tourisme et de loisirs, est confrontée à de nombreuses problématiques. En effet, elle doit redéfinir sa stratégie pour faire face au manque de neige récurrent de ces dernières années, tout en devant répondre aux besoins de nouveaux résidents à l'année dans des logements initialement prévus pour des résidences secondaires.

L'outil boussole 21 est utilisé pour évaluer le Programme d'Aménagement Régional PAR constituant le volet stratégique du PDR, sous l'angle du développement durable. En vue d'obtenir une vision partagée, les stratégies analysées dans ce document ont été définies en collaboration avec les autorités communales et les différents acteurs régionaux lors d'ateliers participatifs. Comme il intervient au début du processus, à savoir la vision stratégique, il permettra de réorienter, cas échéant, le Plan directeur pour répondre dans la mesure du possible aux trois domaines principaux du développement durable.

Effet levier Majeur

Domaines concernés :

Economie	Environnement	Société
Significativement	Significativement	Significativement

Commentaire général sur l'évaluation

La démarche méthodologique participative mise en place en vue de l'élaboration du Plan directeur régional de la Veveyse, dès cette première phase stratégique, tout comme les groupes d'usagers identifiés (Habitants, Actifs, Excursionnistes, Usagers des TC) sont particulièrement pertinents pour garantir l'adéquation du PDR aux critères du développement durable (Economie, Environnement, Société). Il ressort toutefois que certaines lacunes subsistent dans la vision stratégique afin de répondre au mieux à l'ensemble des critères du développement durable.

Au niveau économique, le PAR esquisse la politique à mettre en œuvre pour renforcer l'attrait de la Veveyse, et ainsi permettre des répercussions positives non seulement sur l'économie locale, mais également sur le tourisme, la vie locale et la mobilité. Bien que la Région soit consciente des limites offertes par les planifications supérieures au niveau des zones d'activités, il convient de ne pas négliger les aspects liés à l'économie villageoise et rurale, qui méritent une attention plus importante.

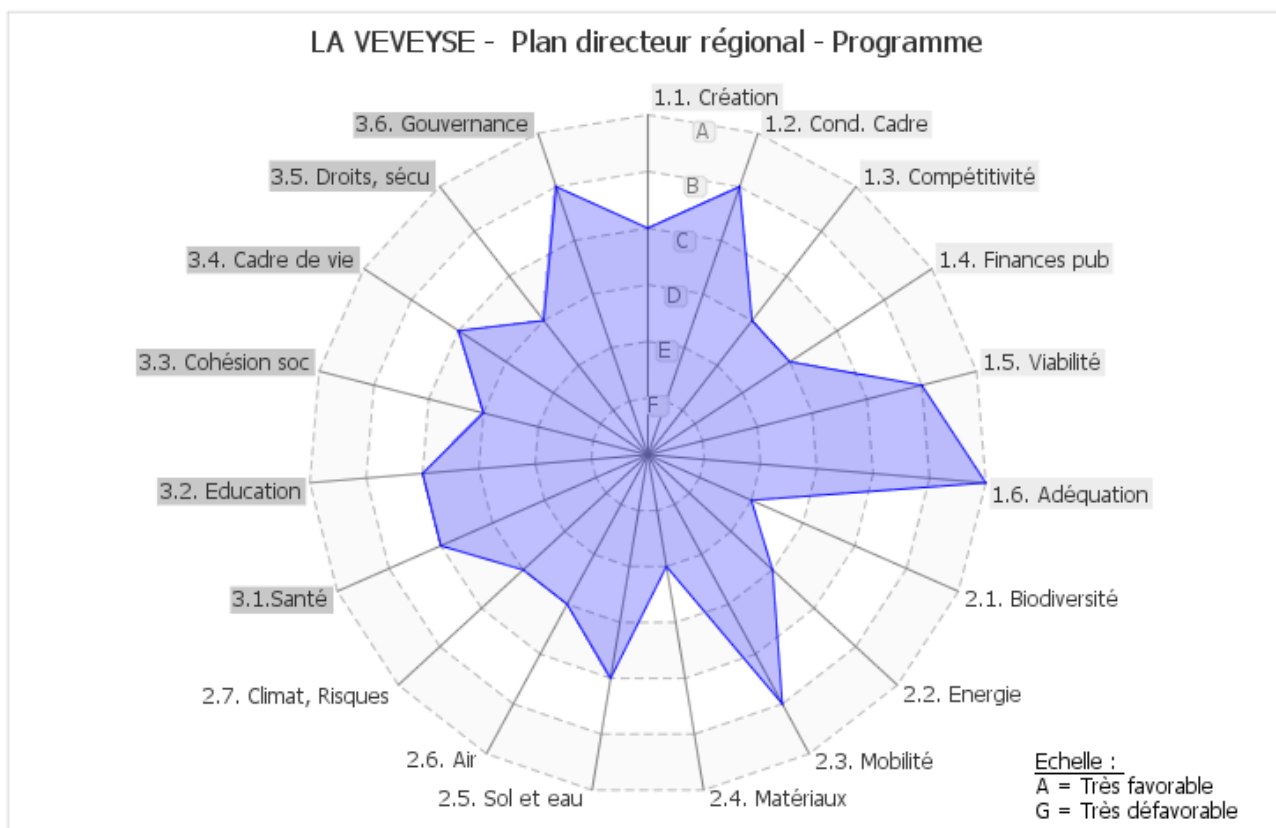
D'un point de vue environnemental, les ambitions du programme restent limitées, tout particulièrement en ce qui concerne les thématiques en lien avec la préservation des écosystèmes, des ressources naturelles et de l'utilisation rationnelle de ces dernières. Par ailleurs, certaines contraintes environnementales (risques liés aux dangers naturels, changements climatiques) ne sont que trop faiblement prises en considération, voire absentes. Pour répondre intégralement au critère environnemental, des réflexions devront également être menées pour limiter les dépenses énergétiques liées à l'évolution soutenue de la population et aux infrastructures qu'il faudra construire pour accompagner cette croissance démographique.

En ce qui concerne les aspects sociétaux, les visions et stratégies développées au niveau du PAR, montrent que la région souhaite s'engager dans une voie qui va renforcer les équipements publics et les espaces de détente et de loisirs, (par exemple région touristique Les Paccots-Rathvel), de manière à répondre aux attentes fortes de la population. Des volontés fortes ont également été exprimées quant à l'accès de la population aux soins, à la formation et à la culture. Il conviendra toutefois de veiller à renforcer la mixité sociale et les identités villageoises tout en intégrant la diversité de la population résidente.

Dans son ensemble, la Veveyse présente plusieurs polarités très fortes tant au niveau économique (zones d'activités régionales <=> économie villageoise <=> économie touristique <=> économie rurale) qu'au niveau sociétal (résidents <=> actifs). Dans ce contexte, les thématiques transversales que sont la gouvernance et la mobilité, revêtent un rôle déterminant pour permettre la réussite et la viabilité d'un aménagement régional ancré dans la durabilité.

En outre, des choix devront être faits sur les stratégies politiques à promouvoir dans le cadre du volet opérationnel du Plan directeur régional. Les ressources pour mener à bien cette entreprise et la mettre en œuvre étant limitées, il conviendra de recentrer ces stratégies sur des actions ayant un véritable effet de levier et qui pourront être réalisées concrètement à l'échelle du territoire, tout en tenant compte de l'ensemble des contraintes environnementales.

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le levier du programme d'aménagement régional est limité par l'application du PDCant. Cependant, il peut jouer un rôle majeur au niveau des plans d'aménagements locaux pour maintenir des zones d'activités diversifiées et attractives sur des secteurs clés du territoire de la Veveyse. Ceci est notamment le cas avec les stratégies A1 et A3.

Risques de répercussions négatives : Les activités sont polarisées sur les activités tertiaires et les 2/3 des habitants ne travaillent pas localement. Les ambitions du plan sont assez faibles pour cette thématique qui est pourtant essentielle pour le développement de la région.

De par le PDCant, les zones d'activités où des richesses sont créées sont centralisées sur certaines régions.

Potentiel d'amélioration :

- Renforcer la stratégie régionale en collaboration avec les régions voisines pour encourager l'installation des entreprises à hautes valeurs ajoutées.
- Mieux cibler le tissu économique des zones situées en dehors des grandes zones d'activités régionales en précisant les activités économiques qui y seront maintenues et développées

1.2. Conditions cadre pour l'économie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La Veveyse dispose d'atouts forts pour l'implantation de nouveaux pôles d'activité avec suffisamment de surfaces à disposition, desservies par des axes ferroviaires et routiers existants et attractifs, particulièrement centrées sur les zones d'activités régionales. L'ensemble des stratégies liées aux actifs sont largement positives.

Risques de répercussions négatives : Eviter des coûts disproportionnés pour l'équipement de nouvelles zones d'activités dans des secteurs ayant une mauvaise desserte. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des structures régionales de gouvernance avec des moyens suffisants pour assurer le suivi et la gestion des zones d'activités, afin qu'un aménagement du territoire coordonné soit garanti. Dans ce sens, les stratégies A3, A4 et U2 sont particulièrement importantes.

Potentiel d'amélioration :

- Proposer des stratégies pour que les axes de communication soient accompagnés d'infrastructures à l'échelle des ambitions du développement de la région en insistant sur :
 - attractivité des gares existantes
 - création de nouvelles zones de transbordement rail/route,
 - mise à disposition de surface pour les parkings P+rails, etc.
- Promouvoir les synergies public/privé ;
- Veiller à l'implantation d'activités économiques et touristiques non seulement de qualité, mais également à forte valeur ajoutée.

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : A ce stade, le PAR ne propose que peu de nouvelles pistes stratégiques majeures pour encourager l'innovation, que ce soit dans les pôles économiques ou touristiques, alors qu'une certaine importance est mise sur le soin du cadre de travail stratégie A2.

Risques de répercussions négatives : Sans coordination régionale, le développement ne pourra être que disparate et inadapté aux spécificités locales, en particulier au niveau de la coordination entre zones d'activités et zones touristiques, très fortement polarisées en Veveyse.

Potentiel d'amélioration :

- Accompagner le développement par des chartes de production respectueuse du développement durable "chartes terroirs" ou des labels de qualités régionaux ;
- Renforcer les liens entre les producteurs agricoles locaux et les consommateurs;
- Promouvoir un "tourisme vert" dans la station de ski et réfléchir à l'avenir de la station suite au réchauffement climatique.

1.4. Finances publiques

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Des moyens sont mis en œuvre pour pérenniser le tissu économique local sans préciser concrètement ce qui est déjà mis en place et ce qui pourrait être amélioré.

La région dispose de plusieurs zones désignées pour accueillir le futur développement économique de la Veveyse, qui nécessitera des collaborations suprarégionales, notamment au niveau financier. Les moyens qui seront nécessaires à la région pour mettre en place cette politique ambitieuse devront être précisés.

Risques de répercussions négatives : Les besoins financiers nécessaires au développement des pôles d'activités ne semblent pas encore suffisamment définis. En effet, de grandes disparités d'équipement et d'infrastructures sont constatées à l'échelle de la région.

Au cours des ateliers participatifs, des craintes ont été émises sur le manque de ressources financières pour mettre en œuvre les visions stratégiques proposées. Le constat d'un manque d'infrastructures scolaires et publiques, à très court terme, pourrait nécessiter des investissements publics importants.

Potentiel d'amélioration :

- Mener des études adaptées pour clarifier la gestion des zones d'activité et mettre en place un organe de suivi régional adéquat ;
- Vérifier que les frais induits soient clairement identifiés et qu'il sont supportables pour la collectivité.

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'élaboration du PAR est piloté par l'Association des communes du district de la Veveyse. Le financement des études est garanti, mais les coûts d'investissement pour engager du personnel permettant d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan directeur régional devront encore être précisés.

Dans ce sens, le développement d'une gouvernance régionale des zones d'activités stratégie A5 est particulièrement importante

Risques de répercussions négatives : Il convient toutefois de bien s'assurer des acteurs publics et privés qui devront participer à la gouvernance régionale et en assurer les frais.

Potentiel d'amélioration : Néant

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La gouvernance du PAR et son engagement correspondent parfaitement aux contraintes légales auxquelles il doit répondre, grâce à une structure organisationnelle efficace ainsi que des processus de participation et de décision transparents.

Deux ateliers participatifs qui ont regroupé plus de 80 participants et une séance avec des groupes techniques ont été réalisées.

A nouveau, la question de la gouvernance régionale, tant au niveau de l'économie que de la mobilité revêt ici une importance fondamentale.

Risques de répercussions négatives : Néant

Potentiel d'amélioration : Néant

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

E - Défavorable avec quelques points favorables

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le diagnostic réalisé met en avant la forte croissance démographique de la région, qui demandera la création de nouvelles infrastructures régionales pour les loisirs, le sport et la culture, en plus du développement des zones d'activités. Le PDR sera alors à même d'apporter des réponses avec des planifications communales d'aménagement du territoire réfléchies.

Cependant, sur les 19 stratégies élaborées, aucune n'a pour objectif la promotion de la biodiversité. Seuls certains aspects du paysage sont abordés dans les stratégies H6, voire E4 paysage bâti. La volonté d'encourager la réalisation d'écoquartier est un premier pas pour favoriser la nature en milieu construit. Toutefois, des mesures concrètes pourraient également être engagées sur le territoire bâti existant, notamment aux Paccots.

Risques de répercussions négatives : Le développement de la région engendrera une forte pression sur les milieux naturels, qui pourrait entraîner la destruction irréversible d'habitats pour la faune et la flore, du fait des risques liés à l'étalement urbain.

Potentiel d'amélioration :

- Prévoir des mesures de préservations ou de compensations des milieux naturels ;
- Engager une réflexion au niveau des installations touristiques pour préserver la biodiversité ;
- Conserver des surfaces proches de leur état naturel en concentrant les activités sur des espaces "sacrifiés" pour répondre à la pression des excursionnistes ;
- Mettre en réseau des espaces favorables à la biodiversité : le PDR offre l'opportunité de réfléchir à l'échelle du territoire en étroite collaboration avec les régions voisines et le canton ;
- Préserver les milieux naturels en évitant le morcellement du territoire ;
- Soutenir / valoriser la création d'espaces verts dans les agglomérations et les nouvelles zones d'activités ;
- Promouvoir l'utilisation d'espèces indigènes lors de l'aménagement des espaces verts des agglomérations ;
- Engager des campagnes de sensibilisation dans la lutte contre les espèces invasives ;
- Encourager une agriculture durable ;
- Valoriser les ressources naturelles de La Veveyse.

2.2. Energie

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les stratégies H1, H2, H3 et H4 du groupe "habitants" vont dans le sens d'un développement des habitats et des espaces publics maîtrisé afin de préserver les ressources. L'encouragement à la réalisation de quartiers d'habitation durables est un premier pas pour sensibiliser la population à cette thématique, mais sa mise en œuvre, dépendra essentiellement du bon vouloir de promoteurs privés.

En parallèle et de manière transversale, la thématique de la mobilité, largement mise en avant dans le PAR, permettra de sensibiliser la population à la réduction de la consommation des énergies fossiles.

Risques de répercussions négatives : La consommation énergétique des bâtiments existants, mais plus particulièrement l'approvisionnement des zones d'activité actuelles et futures n'est pas abordé. Or, ce sont sur ces sites que l'efficacité énergétique doit être prioritairement encouragée.

Potentiel d'amélioration :

- Engager au niveau des pouvoirs publics des actions exemplaires mettant en avant une gestion rationnelle de l'énergie, selon les objectifs climatiques de la Suisse ;
- Etudier les scénarios possibles d'augmentation des besoins en énergie de la région sur la base des perspectives démographiques et des nouvelles zones d'activités planifiées;
- Mener des études pour encourager la production d'énergies indigènes et renouvelables comme le bois, le chauffage à distance, les petites centrales hydroélectriques, etc.

2.3. Mobilité et territoire

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le plan consacre en une grande partie de ses réflexions à la thématique de la mobilité, avec 4 stratégies en lien avec les transports retenues : U1, U2, U3, U4. Ceci afin de répondre aux demandes des acteurs dont il s'agit de l'une des principales priorités.

Un groupe de travail spécialisé dans les questions de transports et de mobilité sera créé afin d'avoir une vision plus locale des besoins et de pouvoir être en mesure de faire des propositions au canton.

Risques de répercussions négatives : Dans les risques identifiés, il est mentionné que les leviers de la région sont faibles pour répondre aux attentes des usagers de la route et des transports publics. Plus particulièrement, les compétences directes de la région sont relativement restreintes en matière de concrétisation effective des stratégies de planification des transports publics. Il s'agit surtout d'identifier les besoins d'amélioration.

Potentiel d'amélioration :

- Concentrer les réflexions de la région sur des actions concrètes de la compétence de la région, faciles à mettre en œuvre et répondant aux besoins immédiats de la population, comme par exemple la possibilité d'aménager des parkings dans des secteurs ciblés, etc.;
- Concentrer les actions sur la coordination pour assurer la centralisation de l'information au niveau de région et être le porte-parole des communes auprès des différents acteurs de la branche : TPF, canton, privés, etc., afin d'améliorer le potentiel de réalisation

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

E - Défavorable avec quelques points favorables

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Cette thématique n'est pratiquement pas décrite, si ce n'est dans la stratégie H3 : "Encourager la réalisation d'un quartier exemplaire en Veveyse"



Risques de répercussions négatives : L'accroissement de la population va engendrer une augmentation des quantités de déchets et créer de nouveaux besoins en matériaux de construction.

Potentiel d'amélioration : - Promouvoir dans la stratégie régionale, l'utilisation de matériaux et de savoir-faire locaux, comme la filière bois par exemple, plus particulièrement pour l'aménagement des nouvelles zones d'activités et des infrastructures publiques, afin de maintenir une image positive de la région.

Ce thème pourrait être intégré dans les stratégies :

- E4 : "Revaloriser les paysages bâtis";
- A3 : "Développer des zones d'activités cantonales et régionales attractives, compétitives et exemplaires";
- H4 : "Renforcer l'identité des villages en développant des centralités actives et mixtes";
- H6 : "Valoriser les qualités paysagères des districts".

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le plan régional a pour objectif de se focaliser sur une utilisation rationnelle des espaces à disposition qui permettra d'assurer une utilisation rationnelle des sols et des surfaces. Cependant, les risques d'étalement de la zone urbaine et la perte de maîtrise de la région sur une partie des surfaces à bâtir, actuellement en mains privées, risque de contrarier cette stratégie politique.

Les dysfonctionnements identifiés en termes d'aménagement du territoire, comme aux Paccots par exemple, demande que la région mette en place une politique engagée pour pallier aux retombées négatives de ces constats.

Risques de répercussions négatives : Dans les planifications en lien avec l'aménagement du territoire, il conviendra de tenir compte des contraintes liées aux dangers naturels, au ruissellement de surface, à la protection des sols, aux sites pollués, etc.

Potentiel d'amélioration :

- Engager des études complémentaires sur les sols au démarrage du processus ;
- Mieux intégrer la question des restrictions à l'aménagement, plus particulièrement face aux dangers naturels, pour que les communes n'aient pas en à engager des moyens disproportionnés pour assurer leurs protection ;
- S'assurer que la région pourra répondre aux besoins croissants de la population et des industries en ce qui concerne la consommation d'eau et les infrastructures pour le traitement des eaux usées : stations d'épuration, captages, interconnexions des réseaux, etc.

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La politique de mobilité ambitieuse prévue pourra avoir à terme des effets bénéfiques sur la qualité de l'air et la pollution sonore.

Risques de répercussions négatives : Cette thématique air, bruit n'est pas traitée dans sa globalité.

Potentiel d'amélioration :

- Encourager les pôles d'activité dans la voie de la réduction des nuisances sonores, lumineuses, électromagnétiques, etc.

2.7. Changement climatique et risques

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : A part les stratégies sur la mobilité, aucune autre action particulière n'est prévue concrètement dans les thématiques prioritaires du plan.

L'évolution annoncée du climat aura une incidence importante sur les activités de tourisme, qui pour l'heure ne sont que trop peu axées sur des types d'activités hors saison hivernale.

Risques de répercussions négatives : Les risques liés aux catastrophes naturelles et aux risques d'accident majeurs sont à prendre en considération avant toutes considérations d'aménagements du territoire afin de ne pas mettre en dangers les populations et pérenniser le fonctionnement des infrastructures.

Potentiel d'amélioration :

- Etendre la réflexion d'un point de vue global et pas uniquement sous l'angle de la mobilité ;
- S'assurer que la planification régionale permet de répondre aux planifications supérieures : zones des dangers identifiées, risques, etc. Les lois imposent une série de mesures mais le principe de précaution peut aller plus loin que ces obligations.
- La question d'un développement touristique mieux adapté aux 4 saisons est à intensifier, tout particulièrement dans les stratégies liées au groupe d'usagers Excursionnistes.

Société

3.1. Santé et prévention

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Une augmentation notable du nombre d'habitants est prévu prévue d'ici 10 dans la région. Les stratégies développées au niveau des habitants, tout particulièrement les stratégies H1, H4 et H5 vont clairement dans le bon sens. Au niveau de la santé, le PAR propose d'étudier une répartition/optimisation des infrastructures, tout en sachant que ces aspects sont fortement liés à une planification supérieure. Outre un plan de mobilité, qui pourrait aussi promouvoir la santé, il conviendrait d'approfondir cette thématique qui constitue un enjeu majeur de la Veveyse.

Risques de répercussions négatives : Insuffisance des infrastructures à court terme.

Potentiel d'amélioration :

- Etudier plus en détail cette thématique pour s'assurer que les besoins pour la santé sont garantis pour la région, notamment en terme de planification urbanistique d'infrastructures hospitalières y.c. EMS, mais également sportives ;
- Vérifier que les effectifs engagés dans les différents corps de métier par rapport à la taille de la population, permettent d'assurer l'accessibilité de la population aux unités de soins personnels, infrastructures de transports, etc.

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La croissance démographique devra s'accompagner de mesures concrètes pour permettre à la population d'avoir facilement accès à la formation, mais également aux activités culturelles et sportives. Plus particulièrement, la stratégie H5 de renforcement de l'offre en équipements de loisirs et culturels va dans le bon sens. L'existence d'une zone touristique importante dans la région Les Paccots - Rathvel constitue un potentiel important.

Risques de répercussions négatives : Le risque est important que les lieux de vie soient trop éloignés des centres de formations et de loisirs, ce qui demande que la région traite de manière détaillée les thèmes en lien avec la mobilité et l'aménagement du territoire en lien avec les équipements de loisirs et culturels

Potentiel d'amélioration :

- Mener des réflexions multisectorielles afin de définir une stratégie adaptée en ce qui concerne l'accès de la population à la formation et aux activités sportives et culturelles, par exemple dans le cadre d'une gouvernance plurisectorielle, permettant de créer un lien entre activités sportives des résidents et excursionnistes.

3.3. Cohésion sociale

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Un certain nombre de communes présente un risque de profil correspondant à celui dit de "village-dortoir", où la plupart des résidents vont se déplacer pour travailler et consommer. Ceci est déjà partiellement le cas pour les communes les plus proches de l'arc lémanique.

Globalement, la politique de la région souhaite cependant encourager la mixité sociale et faire revivre le centre des villages, en atteste la stratégie H4 de renforcement de l'identité des villages.

Risques de répercussions négatives : Les risques sont importants qu'une partie de la population uniquement résidente ne participe que trop peu à la vie locale des communes, soit par manque d'intérêt, soit par manque d'accès aux pôles culturels, qui peut être à la source d'une rupture sociale par marginalisation.

Potentiel d'amélioration :

- Réaliser un audit à l'échelle de la région pour avoir une image des résidents de la Veveysse et de leurs intégrations dans la vie locale, de manière à proposer cas échéants, des actions ciblées.

. Définir des axes de mesures clairs permettant l'intégration à la vie associative des communes.

3.4. Cadre de vie et espace public

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le cadre de vie de la Veveysse est un des atouts majeur de la région à proximité des grands centres urbains. Son attractivité est très forte auprès des populations des régions limitrophes. La planification régionale mettra l'accent sur le maintien et la valorisation du cadre de vie et des espaces publics. Le PAR propose plusieurs stratégies allant dans ce sens, tant au niveau du groupe d'usagers Habitants H1, H3, H4, H5 que des actifs A1, A2, A3, visant à la maîtrise de l'urbanisation du territoire, à la valorisation du centre des localités et à un développement intégré de la station de ski des Paccots.

Risques de répercussions négatives : La notion de revalorisation des paysages naturels et préservation de la biodiversité est peu abordée, tout particulièrement au niveau de la biodiversité. La thématique paysagère a été largement prise en compte pour le site touristique des Paccots où des déficits notables ont été constatés par la population. Le reste du territoire ne doit cependant pas être négligé.

Potentiel d'amélioration :

- Encourager la collaboration public/privé afin de mener conjointement des actions pour valoriser et préserver le patrimoine culturel et les paysages naturels;

- Proposer des actions à l'échelle de la région.

3.5. Droits et sécurité

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le PAR a identifié une scission entre Haute-Veveyse et Basse-Veveyse avec une perte de vitalité des petits villages.

Risques de répercussions négatives : Le risque est important qu'une région à deux vitesses se mette en place, car elle n'offre plus une égalité des chances à l'ensemble de la population selon son lieu de résidence.

Potentiel d'amélioration :

La région devra se doter d'outils de réflexion adéquats pour apporter des solutions à cette problématique.

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Au démarrage du PAR, le processus participatif a été engagé pour construire une vision partagée de l'avenir de la Veveyese. L'ensemble des stratégies du PAR ont été développées dans le cadre d'ateliers participatifs regroupant des représentants des communes et des acteurs de la région. Il ressort du PAR que les attentes de la population sont fortes par rapport à la mise en œuvre du PAR.

En parallèle, la problématique du besoin de coordination est importante. En témoignent notamment le fait de considérer la question de la gouvernance comme thématique transversale, reprise plus en détail dans les stratégies sectorielles A5 gouvernance régionale des zones d'activités, E2 gouvernance coopérative en matière de tourisme et U1 communauté régionale de transports.

Risques de répercussions négatives : Les bureaux en charge ont déjà communiqué que la marge de manœuvre dont dispose la région est réduite et qu'elle se limite à l'ensemble des politiques à incidences territoriales. Par conséquent, les mesures ne pourront être ciblées que sur des actions prioritaires de compétence territoriale. Il pourrait en découler un risque d'incompréhension des acteurs que leurs attentes ne soient pas prises en compte.

Il est impératif de veiller à la coordination entre les modèles/systèmes de gouvernances sectorielles, afin de tenir compte de leurs incidences mutuelles, potentiellement importantes.

Potentiel d'amélioration :

- Bien communiquer sur les tenants et aboutissants du PDR;
- Mettre en place et assurer une organisation politique et technique supérieure liée aux gouvernances sectorielles.